Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°F09/2023 RELATIF A LA Fourniture de produits phytosanitaires pour le traitement des vergers de cacaoyers pour la campagne 2022-2023

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil du Café-Cacao (CCC).

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture et la livraison de produits phytosanitaires pour le traitement des vergers de cacaoyers pour la campagne 2022-2023.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT
Les marchés sont passés sur prix unitaires. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées **en sept (07) lots.**

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2023 du Conseil du café-Cacao, sur la ligne 605712.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des finances, d'un montant par lot fixé comme
suit :
lot 1 : 3 000 000 FCFA;
lot 2 : 2 620 000 FCFA;
lot 3 : 3 200 000 FCFA;
lot 4 : 3 220 000 FCFA;
lot 5 : 3 050 000 FCFA;
lot 6 : 2 460 000 FCFA;
lot 7 : 2 030 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :
Conseil du Café-Cacao
Service achats et Passation des Marchés
19ème étage de l'Immeuble de la CAISTAB,
porte 07/17
Tél. : 20 20 27 50/20 25 56 42
Email : eloi.kone@conseilcafecacao.ci;
diomande.yacouba co nseilcafecacao.ci
Voir M. DIOMANDE Yacouba contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable **de 30 000 FCFA** sur le compte **N°CI162 01000 002310045501 92 logé à la BGFI BANK.**

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES
Les offres seront déposées au plus tard **le 03 Février 2023 à 09 heures 30 minutes, à L'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9.** Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique **le 03 février 2023 à 10 heures, dans la salle de Conférences du 19ème étage de l'Immeuble CAISTAB.**

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés **à L'adresse indiquée à l'article 7.**

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT
Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des Titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE
Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.

La Direction Générale